



Brevet Professionnel Responsable de chantier de bûcheronnage manuel et de sylviculture

PUBLICS CONCERNÉS ET PRÉ-REQUIS :

- * En formation continue, avoir 18 ans révolus et tests de positionnement réussis.
- * En apprentissage, un diplôme de niveau 3 minimum est exigé (CAP, CAPA, BEP, BEPA) et le candidat doit pouvoir justifier d'une année de salaire à la date de fin de formation.

OBJECTIFS :

- * Se situer en tant que professionnel des travaux forestiers.
- * Assurer le pilotage d'un chantier de bûcheronnage ou de sylviculture.
- * Réaliser des travaux de bûcheronnage manuel.
- * Réaliser des travaux de sylviculture.
- * Assurer l'entretien courant et les réparations mineures des matériels forestiers.
- * S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

MODALITÉS ET DÉLAI D'INSCRIPTION :

- * Entretien individuel afin de vérifier la motivation et le projet professionnel du candidat.
- * Admission définitive après accord du prescripteur.
- * Début de formation : septembre 2025.

TARIFS / PRISES EN CHARGE :

- * Adhésion à l'association (105€ / an).
- * Rémunération selon statut du candidat.
- * À consulter pour candidat hors région.

Formation prise en charge à 100% par la région Auvergne – Rhône Alpes



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**Cofinancé par
l'Union européenne**

INDICATEURS 2024 :

- * Taux de réussite : 100%
- * 1 promotion par an en Formation Continue comme en Apprentissage

Page Inserjeunes : <https://urls.fr/DqMA6w>

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formation par alternance
MFR Marlhès

MFR de Marlhès
22 route de Jonzieux 42660 MARLHES
04 77 51 81 87 / mfr.marlhès@mfr.asso.fr
www.mfr-marlhès.com





MÉTHODES MOBILISÉES :

- * Pédagogie de l'alternance spécifique aux MFR reposant sur le vécu en milieu socio-professionnel.
- * Accompagnement social, scolaire et professionnel individualisé.

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS :

- * Emploi de salarié dans des entreprises de travaux forestiers
- * Devenir entrepreneur de travaux forestiers
- * Poursuite d'études : BTSA « Gestion Forestières », « Produit d'origine Forestières »
- * Débouchés sur différents domaines (production forestière, travaux paysagers, gestion de la faune sauvage, métiers de la montagne, agriculture, etc.)
- * Passer les concours de l'Office National des Forêts
- * Spécialisation vers un CS Élagage

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- * Hormis l'UC1, toutes les capacités constitutives du brevet professionnel font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle.

DURÉE :

- * En formation continue : parcours complet de 10 mois de septembre à juin (930h en centre de formation et 420h de stage en entreprise).
- * En apprentissage : parcours de 2 ans (800h de formation en centre de formation, complété par le contrat en entreprise).
- * Formation générale, technologique et professionnelle.
- * Rythme de 2 à 4 semaines en centre de formation et de 2 semaines à 2 mois en entreprise.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

- * Infrastructure connectée, innovante, adaptée aux personnes en situation de handicap

CONTENU DE LA FORMATION :

Remise à niveau :

- * Lettres, mathématiques, informatique

Enseignements professionnels :

- * Se positionner en tant que professionnel des travaux forestiers
- * Estimer la faisabilité technico-économique d'un chantier de bûcheronnage ou de sylviculture
- * Réaliser des travaux d'abattage et de façonnage
- * Réaliser des travaux de mise en place et d'amélioration des peuplements
- * Réaliser l'entretien quotidien et périodique des engins forestiers et de leurs équipements

Arrêté du 12 janvier 2023 portant création de l'option « responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture » du brevet professionnel et fixant ses conditions de délivrance (JO du 19 janvier 2023) – Diplôme de niveau 4 – RNCP 37563 – Valable jusqu'au 01/09/2028 – Certifié par le MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE – Mise à jour de la plaquette : Septembre 2024



Formation par alternance
MFR Marlhès

MFR de Marlhès
22 route de Jonzieux 42660 MARLHES
04 77 51 81 87 / mfr.marlhès@mfr.asso.fr
www.mfr-marlhès.com

